Bressuire	Extrait du Registre des délibérations du **Conseil Municipal** de la Ville de BRESSUIRE	n° d'ordre **18036**

SEANCE du : **26 Mars 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 26 mars à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BERNIER, Maire, à la suite de la convocation faite le 20 mars 2018.

ETAIENT PRESENTS				
Jean-Michel BERNIER	Michel PANNETIER	Franck BEILLOUIN	Dominique LENNE	Marinette TALLIER
Jean-François MOREAU	Michel CHARRIER	Cécile GUINEFOLEAU	Véronique VILLEMONTEIX	Pascale LEFEVRE
Erik BERNARD	Marie-Claude HENNON	Cécile MARQUOIS	Yannick CHARRIER	Pascale FERCHAUD
Christophe BEALU	Maguy DUBRAY	Emile BREGEON (à partir de 19h20)	Jacques BROCHARD	Emmanuelle MENARD
Pierre BUREAU	Christelle GAZEAU	Bruno COTHOUIS	Jacqueline PILLOT	
Robert BONIN	Bérangère BAZANTAY	Françoise BLAIS	Albert MERCERON	

ABSENTS EXCUSES					
Josette DUFAURET	Marie JARRY	Philippe ROBIN	Marc BONNEAU	Estelle GERBAUD	Emile BREGEON (Jusqu'à 19h20)

POUVOIRS			
Marie JARRY à Emmanuelle MENARD	Philippe ROBIN à Robert BONIN	Estelle GERBAUD à Bruno COTHOUIS	Emile BREGEON à Christophe BEALU (Jusqu'à 19h20)

Secrétaire de séance : Jacques BROCHARD, assisté des services de la Ville sous couvert de la Directrice Générale des Services.
Assistaient également : Delphine CHESSERON - Directrice Générale des Services
Mathieu LEGAY - Directeur Général des Services Adjoint

COMMUNE DELEGUEE DE NOIRLIEU - AMENAGEMENT FONCIER DE NOIRLIEU

Lors de la 7ème réunion de la Commission Communale d'Aménagement Foncier de Noirlieu, celle-ci a émis le souhait que la commune de Bressuire prenne en charge la conduite et la réalisation des travaux connexes induits par la réorganisation foncière.

En application de l'article R.123-8-1 du code rural et de la pêche maritime, il est possible de confier la maîtrise d'ouvrage de ces travaux connexes, et de les réaliser sous son entière responsabilité.

Les travaux prévus sont les suivants :
- Création de chemin empierré largeur 6 ml (4 ml empierré et 2 ml d'accotement) : 1956 ml
- Haie à supprimer : 2352 ml
- Drain : 88 ml
- Haie à planter : 4759 ml

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de :

- **REPONDRE** favorablement à la demande de la commission communale d'aménagement foncier de Noirlieu pour la prise en charge de la maîtrise d'ouvrage des travaux connexes par la commune de Bressuire

- **SOLLICITER** auprès des financeurs les subventions sur les travaux concernés.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jean-Michel BERNIER

MAIRIE de BRESSUIRE (Deux-Sèvres)

Reçu le 17 AVR. 2018
79302 BRESSUIRE